



PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2016

Concernant le budget communal 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

PREAMBULE

Le budget 2017 présente un excédent de charges de CHF 680'105.00 en tenant compte du maintien du taux d'impôt communal de 57 cts, tel qu'accepté par votre Conseil le 29 septembre dernier.

Les postes suivants influencent positivement et négativement l'évolution du budget 2017 :

- 2 - FINANCES

Adaptation des rentrées fiscales par rapport aux comptes 2015 et par rapport à la situation actuelle en 2016, soit des rentrées fiscales confortables.

Le poste « impôt sur le revenu » est constitué par les acomptes des contribuables.

Les rentrées fiscales conjoncturelles budgétées sont calquées sur le budget 2016.
(Pour mémoire : ce calcul sert à la contribution à la facture sociale)

- 22 - SERVICE FINANCIER

Augmentation importante de notre participation au fonds de péréquation horizontal par rapport aux comptes 2015 et budget 2016.
(Voir *Réforme de la péréquation intercommunale mentionnée dans le préavis 11/2016*)

- 32 et 321 - Gravière et Forêts

L'exploitation de graviers en forêt devrait débuter en été 2017 ; le produit de vente du bois en provenance du déboisement nous revient en totalité.

Pour 2017 nous prévoyons d'inclure le produit de vente de graviers dans le compte d'exploitation. Nous envisageons par la suite la possibilité de créer un fonds de réserve.

- 7 - SECURITE SOCIALE

71-Service social = augmentation de CHF 34'000 par rapport aux comptes 2015
72-Prévoyance Sociale = augmentation de CHF 583'000 par rapport aux comptes 2015 (net)
73-Santé publique = augmentation de CHF 25'000 par rapport aux comptes 2015

Les acomptes à payer pour la sécurité sociale, péréquation et réforme policière à eux seuls représentent le 70 % de nos revenus en provenance des impôts !

L'évolution générale des dépenses communales 2017 est bien contrôlée comme c'est le cas depuis de nombreuses années.

Les écarts significatifs par rapport au budget 2016 sont énumérés et commentés ci-après :

1 - ADMINISTRATION GENERALE

Charges en augmentation de CHF 65'000 et Revenus identiques.

10 - Autorités

Augmentation des charges de CHF 11'000

102 - Municipalité

102.3000 Adaptation par rapport au préavis vacances accepté par cotre Conseil

11 - Administration

Augmentation des charges et maintien des revenus

110.3010 Augmentation des charges en vue de la retraite de notre greffière (80%) et de son remplacement, nouveau poste prévu à 100 %

110.3180 +CHF 14'000 nouvelle dépense prévue pour recherche de personnel
+CHF 10'000 nouvelle dépense prévue pour présentation audio et visuelle de la commune

18 - Transports publics

Pas de changement notable.

2 - FINANCES

Augmentation des charges de CHF 254'000 et augmentation des revenus de CHF 594'000

21 - Impôts

Augmentation des encaissements, impôt sur le revenu et sur la fortune

Impôt sur le revenu calqué sur les comptes 2015, et adaptation par rapport aux encaissements actuels au taux de 57 cts.

Même effet pour les impôts sur la fortune.

Budget des impôts conjoncturels calqué sur le budget 2016

22 - Service Financier

220.3520 Augmentation importante de nos acomptes au fonds de péréquation horizontal
(Voir rattrapage payé en 2016, selon Conseil du mois de septembre)

220.4520 Retour péréquation, lié au nombre d'habitants

3 - DOMAINES ET BATIMENTS

320 – Forêts

Pas de changement notable.

320.4350 Vente de bois exceptionnelle de CHF 20'000 en provenance de l'ouverture de la
gravière en forêts.

321 - Gravière

Ouverture prévue en été 2017, vente de 30'000 m3 de graviers à CHF 10.-/m3

35 - Bâtiments communaux

Diminution des charges et des revenus.

3520 - Greffe

Peu de changement.

3521 - Auberge

Les travaux de rénovation et création de chambres d'hôtel et d'appartements ont commencés.

3523 - Marmouzets

Revenus et charges en hausse selon budget AISGE.

3523.3140 +CHF 7'000 pour entretien.

3524 - Salle Polyvalente

Charges en hausse. CHF 10'000 pour machine de nettoyage du sol

3525 - Farandole

Peu de variations.

3528 - Eglise

Travaux d'orgue terminés en 2015. CHF 5'000 prévus pour améliorer la sono à l'extérieur.

3530 - Ferme Galé

Rubrique équilibrée, par l'attribution de l'excédent de revenu au fonds de rénovation
(Taux d'intérêts des prêts en baisse depuis 2015, différence utilisée pour augmenter l'amortissement)

3531 - Maison Paul

Peu de variations. L'issue de cette bâtisse sera examinée dès 2018, voir projets de la Municipalité.

4 - TRAVAUX

Charges et revenus en augmentation.

43 - 44 Routes, parcs, promenades, cimetière

Peu de variations dans le 43 et dans le 44.

45 - Ordures ménagères (450) et décharge (451)

Ces chapitres ont été remaniés déjà en 2014 afin de contrôler les charges liées aux ordures ménagères et aux charges des déchets liées à la déchèterie, ceci pour faire suite à l'introduction de la taxe au sac. La loi prévoit que la totalité des charges de ces rubriques soit couverte par des recettes non fiscales. (= taxe)

Les deux rubriques sont pratiquement équilibrées entre les dépenses et recettes. Les CHF 15'000 d'amortissement des travaux à la déchetterie (préavis 8/2014) ne font pas partie du calcul pour fixer la taxe ordures ménagères.

451.4900 Nouveau poste d'imputation interne CHF 47'000
Ce montant représente une prise en charge du chapitre social (710.3900)
pour 470 jeunes de moins de 25 ans qui sont exonérés de la taxe communale

46 - Réseaux d'égouts et d'épuration

Rubrique équilibrée par la loi. Prélèvement prévu sur fonds de réserve égouts.

5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Augmentation des charges.

51 – Enseignement primaire, 92 élèves, plus 9, coût unitaire en diminution à CHF 4575.51

52 – Enseignement secondaire, 84 élèves, moins 7, coût unitaire en hausse à CHF 6726.58

6 - POLICE

Maintien des charges et revenus.

60 - Administration

600.3180 et 600.3520 transfert des charges de nos ASP au mandat conféré au SIR

600.3511 coût participation police cantonale en augmentation de
CHF 16'000.00

65 - SDIS

650.4520 CHF zéro de revenu en provenance de la location d'un local pour les pompiers, caserne à Genolier, locaux mis à disposition de la voirie

66 - ORPC

Pas de changement.

7 - SECURITE SOCIALE

71 – service social

710.3520 Adaptation des coûts selon budget RAT
(Réseau Association Toblerones)

710.3522 Diminution importante des coûts d'accueil préscolaire (crèches, garderie, UAPE)
(bons contribuables à Trélex)

710.3900 voir poste 451.4900, expliqué dans ce préavis

72 - PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE

Forte augmentation liée à la réforme RIE III, soit :

des acomptes à payer par rapport au budget 2016 ; en partie nous le savions depuis le rattrapage à payer en été 2016 de près de CHF 480'000.

Les acomptes à payer sont basés en partie sur les impôts conjoncturels encaissés en 2015 (taux d'impôt encore à 53 cts)

73 - SANTE PUBLIQUE

730.3650 1470 habitants à CHF 99.00, en augmentation de CHF 14.50 par habitant

8 - SERVICES INDUSTRIELS

81 - Service des Eaux

Rubrique équilibrée par la loi. Prélèvement sur fonds de réserve prévue.

84 - Service de la chaleur-force

Poste en équilibre avec les bâtiments, écoles etc.
Bénéficiaire suite vente chaleur au bâtiment de l'enfance.

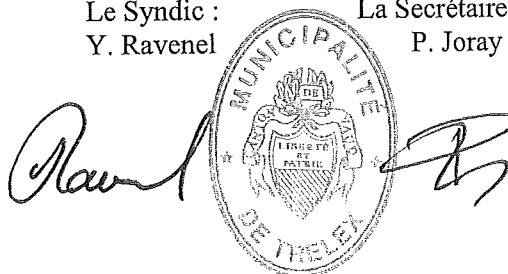
BUDGET 2017 excédentaire de charges de CHF 680'105.00

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

Vu le préavis municipal N°13/2016
Entendu le rapport de la commission des finances
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
décide d'accepter le budget 2017 tel que proposé

Au nom de la Municipalité
Le Syndic : Y. Ravenel La Secrétaire : P. Joray



Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 10 octobre 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 9 décembre 2016.

Annexes : Budget par ordre administratif
Tableau comparatif
Tableau des investissements